

qui renferme en elle tant d'autres questions dont la solution est difficile à prévoir, est encore celle qui fait l'objet de la préoccupation publique sur le vieux continent.

La plupart des souverains, en répondant à l'invitation de Napoléon III, ont promis de se rendre personnellement au Congrès, s'il a lieu. Parmi ces souverains, on cite : le Pape, le roi des Belges, la reine d'Espagne, le Sultan, le roi de Danemark, le roi de Suède, le roi d'Italie, le roi de Portugal et le roi des Hellènes.

On sait déjà que l'Angleterre, après plusieurs jours de délibérations, a péremptoirement décliné l'invitation. Les journaux anglais justifient le refus du cabinet britannique en disant que les questions litigieuses ne seraient pas mieux discutées dans un Congrès que par les gouvernements agissant séparément et que ce serait s'exposer à une nouvelle humiliation. Le *Mémorial Diplomatique* qui est, croyons-nous, le second organe de l'empire français, a publié sur ce sujet un remarquable article dont nous croyons devoir donner l'extrait suivant à nos lecteurs :

« La véritable grandeur n'a pas de ces puériles vanités, et la majesté la plus auguste de la terre, celle devant laquelle toutes les autres pâlissent et s'effacent, objet d'un culte véritable pour les uns, d'une vénération sans borne pour les autres, de respect infini pour tous, le Souverain Pontife en un mot, plein d'un amour sincère et brûlant pour les peuples dont il est le pasteur et le père, profondément pénétré des devoirs augustes de sa divine mission, le Souverain Pontife a senti qu'il ne pouvait pas ne pas faire entendre sa voix au sein d'une assemblée de souverains réunis pour assurer la paix du monde. Ainsi que nous l'expliquons plus loin, on ne sait pas encore s'il pourra se rendre en personne au Congrès, mais on sait qu'il l'accepte, et cela suffit pour repousser les accusations, les calomnies dont la presse révolutionnaire ne cesse de le poursuivre. Pouvait-on douter de l'empressement du saint et vénéré Pie IX à répondre à l'appel si libéral et si chrétien de l'Empereur ? N'est-il pas le véritable médiateur du mouvement actuel de l'Europe ? Et quoique réduit au patrimoine de Saint-Pierre, affaibli, mais non humilié, revêtu de la double majesté du ciel et de la terre, saint et martyr tout ensemble, n'est-ce pas à lui, qu'entouré des souverains de l'Europe, comme un père au milieu de ses enfants, revient la place d'honneur ? Sa double couronne de souverain et de pontife, la lui assure, et l'étiquette diplomatique veut que toute préséance s'efface devant la sienne. Voilà donc cette papauté dont on avait si souvent

préparé la chute, annoncé la mort, plus vivante, plus éclatante que jamais, appelée à présider, à régler, au dix-neuvième siècle, au milieu des splendeurs de Paris, au centre de la civilisation moderne, les destinées du monde, et à voir toutes les majestés de la terre s'incliner devant le Vatican ! Quel spectacle, et surtout quelle leçon ! Pie IX ouvrant son Pontificat par la réforme de l'Italie et le couronnant par la pacification de l'Europe ! l'ordre partout rétabli et les peuples reconciliés pour toujours ! cela seul ne justifie-t-il pas l'Empereur d'avoir osé demander le Congrès ? Pie IX et Napoléon III se rencontrant à Paris, et se consacrant, sans "système préconçu," sans parti pris, sans vues égoïstes ou personnelles, au bonheur des peuples, n'est-ce pas un enseignement jusqu'ici sans exemple et devant lequel l'esprit de parti doit se taire ? »

C'est au milieu de toutes les complications créées par la question du Congrès, que s'est produit un événement inattendu, la mort du roi de Danemark. Frédéric VII n'avait pas sans doute une puissance assez considérable, il ne régnait pas sur une assez grande nation pour exercer une influence décisive dans les conditions générales de l'équilibre européen ; mais la politique danoise prenait néanmoins dans la question du moment et dans les éventualités de l'avenir un rôle plein d'intérêt.

C'est le frère de Frédéric VII, Christian IX, qui lui a succédé sur le trône du Danemark. Mais le Prince d'Augustembourg a réclamé par une proclamation la souveraineté sur les trois duchés allemands du Holstein, du Schleswig et du Lauenbourg, à laquelle son père a renoncé après la révolution de 1818, et qui ont été reconnus comme possessions danoises par la conférence des cinq grandes puissances tenues à Londres en 1862. Ce règlement de succession n'a été reconnu ni par le prince dépossédé par son père, ni par la diète germanique. Aussi les prétentions du Prince d'Augustembourg sont-elles appuyées par les ducs de Saxe-Cobourg, de Weimar, de Saxe-Weiningen, Bade, par la Bavière, et on s'attendait à ce qu'elle le seraient par la Prusse et l'Autriche elles-mêmes.

Mais au moment où cette question semblait prendre une tournure plus menaçante que jamais, un mouvement s'est produit, grâce à l'attitude de la Prusse. Cette puissance s'est définitivement ralliée à la politique du cabinet de Vienne. Dans une séance tenue au commencement du présent mois par la diète, la Prusse et l'Autriche ont déclaré que leur situation, en présence du conflit dano-allemand, était réglée par le traité de 1852. Elles ont en conséquence admis l'hérédité du roi